

# BIEN SE PRÉPARER ET FAIRE FACE AUX INONDATIONS

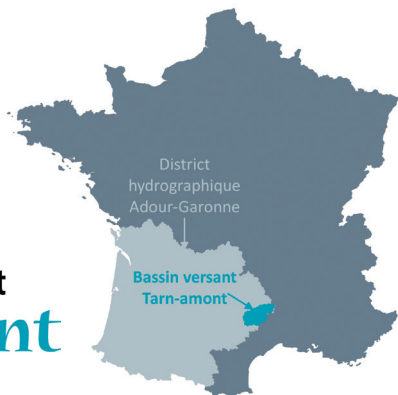
Sur le territoire du Tarn-amont, plusieurs milliers de personnes vivent ou travaillent en zone inondable. C'est le premier risque naturel dans notre pays.

Le PAPI, programme d'actions de prévention des inondations, vise à aider les collectivités et leurs citoyens à mieux gérer ce risque, grâce à un appui technique, une mutualisation des moyens et la sollicitation de subventions de l'État et d'autres partenaires.

Ce guide vous rappelle comment vous informer sur le risque dans votre commune, sur les bons gestes à adopter et sur les adaptations qui peuvent être envisagées pour votre entreprise.



Syndicat mixte  
du bassin versant  
**Tarn-amont**



# RISQUES ASSOCIÉS AUX INONDATIONS



## L'ÉCONOMIE LOCALE ET SES ENJEUX

Sur le territoire de la communauté de communes de Millau Grands Causses, près de 300 entreprises sont concernées par le risque « inondation » impactant plus de 1 300 salariés (état des lieux 2020).

La crue du Tarn du 12 juin 2020, bien qu'inférieure à la crue décennale<sup>1</sup> a engendré d'importants dégâts dont le montant s'élève à pratiquement 500 000 €. En raison de la saison, et de leur emplacement au plus près de la rivière, de nombreux établissements touristiques ont été touchés lors de cette crue.

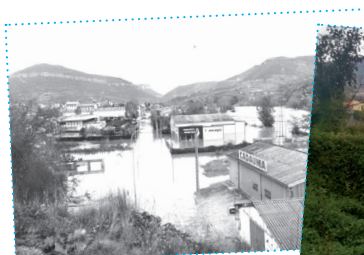
## LES CONSÉQUENCES D'UNE INONDATION PEUVENT ÊTRE MULTIPLES

### Conséquences directes

Pertes financières, pertes de stocks, risques pour les vies humaines, dégâts matériels, risques de pollution.

### Conséquences indirectes

Arrêt de l'entreprise, délais de remise en état, interruption de la production, perte de marché, inaccessibilité du site sinistré, conséquences liées à la perte de données papiers ou numériques, de fichiers clients...



© Journal de Millau

Plaine des ondes (Millau) - Crue centennale<sup>2</sup> du Tarn, novembre 1982



Plaine des ondes (Millau) - situation ordinaire (2020)

1- Crue décennale : débit d'une crue qui a une chance sur dix d'être atteint chaque année.  
2- Crue centennale : débit d'une crue qui a une chance sur cent d'être atteint chaque année.

## TÉMOIGNAGE

«

Éric Étienne

Camping Les bords du Tarn  
à Mostuéjols – Crue de juin 2020

*J'ai pu limiter les dégâts grâce au partage d'expérience de mes confrères et au suivi en direct des hauteurs d'eau en amont de mon camping, sur Vigicrues. Un élan de solidarité local et 3 semaines de nettoyage m'ont ensuite permis de relancer la saison !*

*Le Tarn est une rivière avec laquelle il faut savoir travailler dans les bons et les mauvais moments.*

»

## EN CAS DE SINISTRE, VOTRE ASSURANCE



- **ne rembourse pas tout :** par exemple, la garantie perte d'exploitation est une option
- **pas à 100% :** les franchises sont systématiques et parfois importantes, la vétusté des équipements est prise en compte, etc.
- **pas immédiatement :** pour être indemnisé il faut qu'un arrêté de catastrophe naturelle (CATNAT) soit publié. Cela peut prendre plusieurs mois.

En savoir +

[www.ffa-assurance.fr/infos-assures](http://www.ffa-assurance.fr/infos-assures)

# AVANT L'INONDATION

## S'INFORMER SUR LE RISQUE

### EN CONSULTANT

- Le plan de prévention des risques d'inondations (PPRI)
  - Le plan communal de sauvegarde (PCS)
  - Le document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim)
- > Disponibles en mairie et sur le site de la préfecture

### EN IDENTIFIANT LES REPÈRES DE CRUE

Ils permettent de garder en mémoire et de visualiser les niveaux atteints lors des crues historiques.



## SE PRÉPARER

### COMMENT ÊTRE AVERTI D'UNE CRUE ?

- Se familiariser avec les outils de vigilance en ligne :

[vigilance.meteofrance.fr](http://vigilance.meteofrance.fr)



[vigicrues.gouv.fr](http://vigicrues.gouv.fr)

**VIGICRUES**



- Demander à la mairie d'être informé en cas d'avertissement localisé sur la commune (APIC-Vigicrues Flash).
- Vérifier de figurer sur les listes d'appels d'urgence de la mairie.

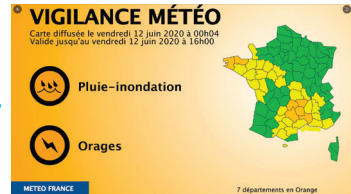
### QUELS SONT LES RISQUES POUR VOTRE ENTREPRISE ?

- **Identifier** les zones potentiellement inondables et les facteurs aggravants (voies d'accès inondables, topologie du site, présence de produits chimiques nocifs...),
- **évaluer** les conséquences potentielles,
- **informer** ses salariés des risques encourus et de la démarche à respecter ,
- **formaliser et tester** l'organisation et les procédures prévues pour gérer l'événement (avant, pendant et après).

### COMMENT SAVOIR QUOI FAIRE EN CAS DE CRISE ?

**Rédiger et formaliser les procédures et plans internes** permet de rassembler toutes les informations nécessaires au même endroit et de savoir quoi faire en cas de crise :

- Plan d'organisation et de mise en sûreté d'un établissement (POMSE),
- Plan de continuité de l'activité (PCA).



### EN COMPLÉMENT, POUR UN GESTIONNAIRE D'ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP), IL FAUT :

- rédiger un plan particulier de mise en sécurité (PPMS) ;
- organiser un parcours de mise à l'abri ou d'évacuation pour le public : balisage, signalétique simple, éclairage, modalités d'alerte, messages de consignes pré-enregistrés, etc.
- Tester régulièrement ces procédures via des exercices de mise en situation avec le personnel et le public.

**Avec des actions parfois simples et peu onéreuses il est possible de réduire la vulnérabilité de votre entreprise face aux inondations et ainsi limiter les dégâts.**

Des aides financières existent pour certains investissements, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos partenaires locaux : CCI, CMA, services de l'état, etc.

## COMMENT RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DE VOTRE ENTREPRISE FACE AUX INONDATIONS ?

- Couper l'électricité et le gaz\*
- Appareils électriques (prises et compteurs/tableaux) au-dessus du niveau de la crue de référence
- Sécuriser les sols glissants\*
- Groupe électrogène pour les équipements vitaux

Identifier les entreprises voisines (en cas de crue : participer à des actions collectives d'entraide)

Baliser les zones dangereuses si recouvertes par les eaux

Limitier les déplacements au strict minimum\*

Arrimer les matériels

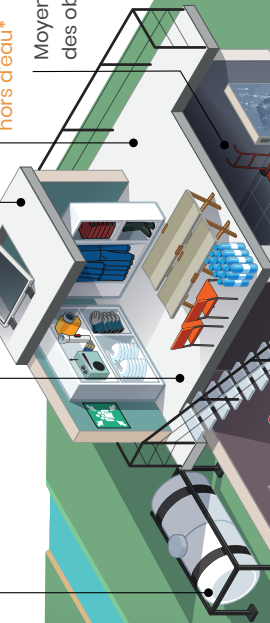
- Monter à pied les étages\*
- Radio à pile\* (suivi de la crue en cas de coupure de courant)
- Équipement de protection individuelle
- Stock d'eau minérale

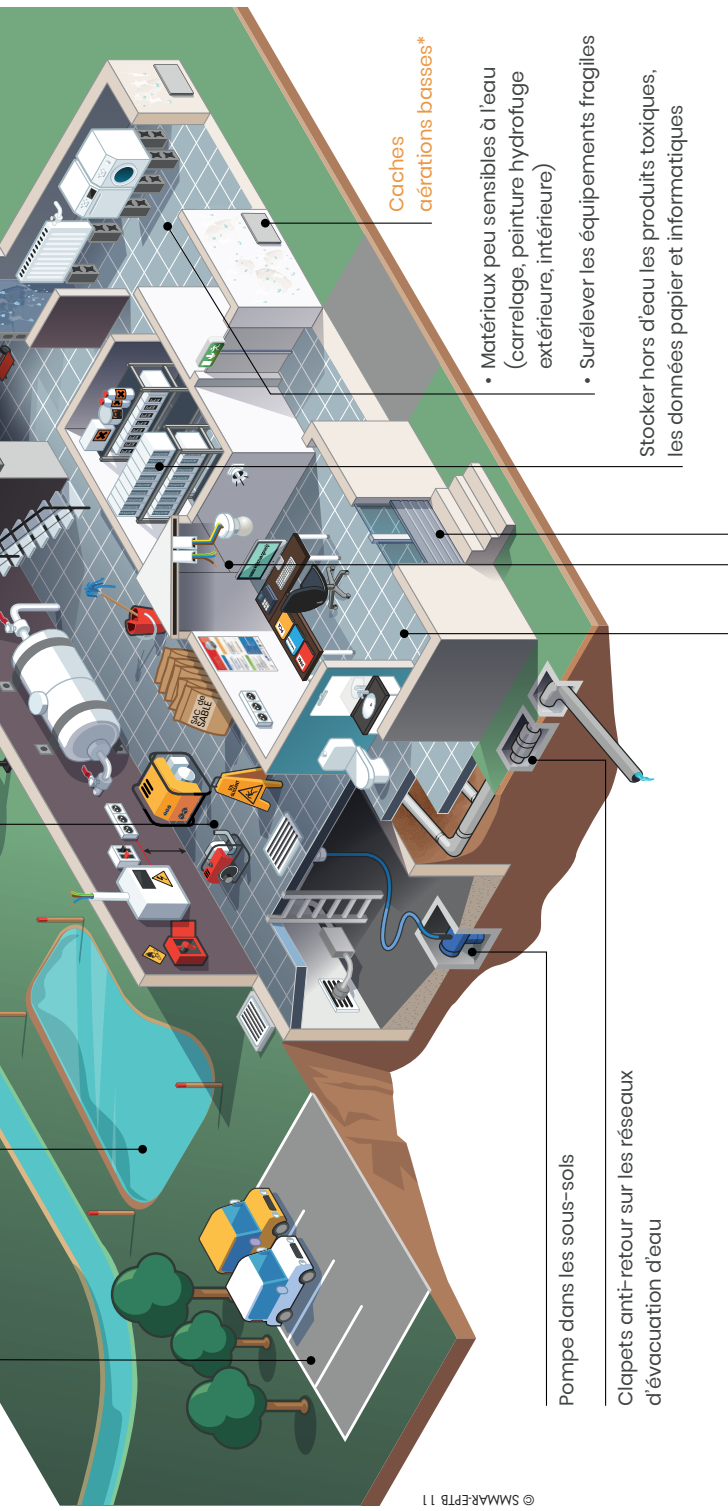


- Ouvrant sur toiture
- Accès dégagé pour les services de secours\*

« zone refuge » de repli, hors d'eau\*

Moyen de déplacement des objets lourds





Pompe dans les sous-sols

Clapets anti-retour sur les réseaux d'évacuation d'eau

- Consulter le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Mettre en place un Plan de Continuité d'Activité (P.C.A.) et un Plan de Sécurité **et les activer en cas de crise\***
- Mettre régulièrement à jour les contrats d'assurance
- Téléphone filaire
- **Ne pas téléphoner pour libérer la ligne aux secours\***
- Prévoir du matériel de nettoyage et mettre dans une caisse dédiée : trousse de secours, lampe torche, bouteilles d'eau, couvertures, etc.

Caches aérations basses\*

- Matériaux peu sensibles à l'eau (carrelage, peinture hydrofuge extérieure, intérieure)
- Surélever les équipements fragiles

Stocker hors d'eau les produits toxiques, les données papier et informatiques

• Batardeaux aux ouvertures\*

- Afficher les consignes à suivre en cas d'inondation
- Consulter les sites **internet Vigicrue et Météo France\***
- Câblages électriques cheminant par le plafond
- Séparation réseaux électriques zone inondable ou non
- Système d'alerte sonore, **information fréquente du personnel\***

# EN CAS D'ALERTE ET PENDANT L'INONDATION



## RESTER INFORMÉ

- Écouter les consignes des autorités dans les médias : radios, réseaux sociaux, alertes SMS...



- Consulter le site Vigicrues pour connaître l'évolution des niveaux d'eau



Accueil > Adour-Garonne > Territoire Garonne-Tarn-Lot

Territoire Garonne-Tarn-Lot

Accéder au bulletin d'information locale

Production de l'information 08.15.12020 à 12:02:16

Situation par tronçon de vigilance crues :

N°	Nom	Vigilance	ESS
1	Adige - Hers vil	+	
2	Ge - Salat	+	
3	Alize - Lake	+	
4	Hers Haut	+	
5	Garonne amont - Nèthes	+	
6	Garonne Indaouine	+	
7	Garonne agénaise	+	
8	Garonne marmandaise	+	
9	Arrol - Gironde - Sers	+	
10	Toul	+	
11	Raise - Caille - Sers	+	
12	Aguac - Thers	+	
13	Haut Tarn	+	
14	Doubs - Sargues - Rance	+	
15	Tarn moyen	+	
16	Angoul - Haur	+	

Carte n° 10112020\_16

Légende

- rouge : Niveau de crue exceptionnel
- orange : Niveau de crue de gestion de l'entretien ordinaire
- jaune : Niveau de crue de gestion de l'entretien préventif
- vert : Pas de vigilance particulière

[www.vigicrues.gov.fr](http://www.vigicrues.gov.fr)

## AGIR POUR PROTÉGER LES PERSONNES ET LES BIENS

- Mettre en œuvre les procédures internes : consignes d'urgence, plan de mise en sécurité, plan de continuité d'activité
- Tenir informées les personnes présentes sur site (salariés et public)
- Mettre en place les mesures de protection prévues : installation des batardeaux et caches des aérations basses, surélévation des équipements fragiles, coupure de l'électricité et du gaz, évacuation des personnes vers la zone refuge...*(cf. consignes en orange sur le schéma précédent p. 4-5)*
- Garder la liaison avec les autorités (mairie, préfecture) et les services de secours via un téléphone filaire
- Aider les secours à organiser l'évacuation si besoin

### EN COMPLÉMENT, POUR UN GESTIONNAIRE D'ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP), IL FAUT :

- Déclencher le plan particulier de mise en sécurité (PPMS)
- Mettre le public à l'abri
- Garder le contact avec la mairie et les pompiers

## APRÈS L'INONDATION



### AGIR APRÈS

- **Attendre l'autorisation des autorités compétentes :**
  - pour retourner sur place si le site a été évacué
  - avant de réutiliser les réseaux d'eau et d'électricité
- Informer son assureur du sinistre pour connaître les démarches à entreprendre
- Constater les dommages en prenant en photo les dégâts et en notant la hauteur d'eau dans les bâtiments avant tout nettoyage
- Surtout ne rien jeter avant le passage de l'expert mandaté par l'assurance
- Se rapprocher de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) ou de son syndicat professionnel afin de s'informer sur d'éventuels dispositifs d'accompagnement, aides financières...

### CAPITALISER SUR L'EXPÉRIENCE DE SON SINISTRE

- Intégrer les bonnes pratiques lors de la remise en état ou du ré-aménagement de l'entreprise : matériaux moins sensibles pour le bâti, implantation optimisée des réseaux électriques et de télécommunications,...
- Analyser le déroulement et la gestion du sinistre : ce qui a fonctionné comme ce qui a posé problème, et actualiser en conséquence ses procédures et plans internes (PCA, PPMS, POMSE).

### TOUJOURS



- **Être accompagné** pour retourner dans les locaux sinistrés
- **Attendre le séchage complet** avant de remettre le courant électrique
- **S'assurer avant de boire** que l'eau du robinet est à nouveau propre à la consommation

## EN RÉSUMÉ



### 1 JE ME PRÉPARE

en formalisant l'organisation en cas de crise et en mettant en place des actions de protection de mon entreprise



### 2 JE VÉRIFIE

que mon contrat d'assurance est adapté (options, franchise...)



### 3 JE M'INFORME

en restant à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et en utilisant les outils de prévision des crues et d'alerte

### 4 JE PROTÈGE

les personnes présentes sur mon site en les mettant en sécurité (zone refuge hors d'eau)



## CONTACTS UTILES

18 Sapeurs pompiers

15 Samu

17 Gendarmerie

112 N° d'urgence Europe

114 N° d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

**Vigicrues**

[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

**Risques majeurs**

[www.gouvernement.fr/risques](http://www.gouvernement.fr/risques)

**Préfecture de l'Aveyron**

[www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr)

**État des routes**

[www.inforoute12.fr](http://www.inforoute12.fr)

Stations de Radio-France



@gouvernementFr

@Interieur\_Gouv

@SecCivileFrance

@meteofrance

@VigiMeteoFrance

@prefet12

## PLUS D'INFORMATIONS

**Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTAM)**

Tél. 04 66 48 47 95  
[contact@tarn-amont.fr](mailto:contact@tarn-amont.fr)  
[www.tarn-amont.fr](http://www.tarn-amont.fr)

**Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aveyron (CMA)**

Tél. 05 65 77 56 17  
[economie@cm-aveyron.fr](mailto:economie@cm-aveyron.fr)  
[www.cm-aveyron.fr](http://www.cm-aveyron.fr)

**Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron (CCI)**

Tél. 05 65 77 77 00  
[info@aveyron.cci.fr](mailto:info@aveyron.cci.fr)  
[www.aveyron.cci.fr](http://www.aveyron.cci.fr)

Document réalisé avec la participation de :

